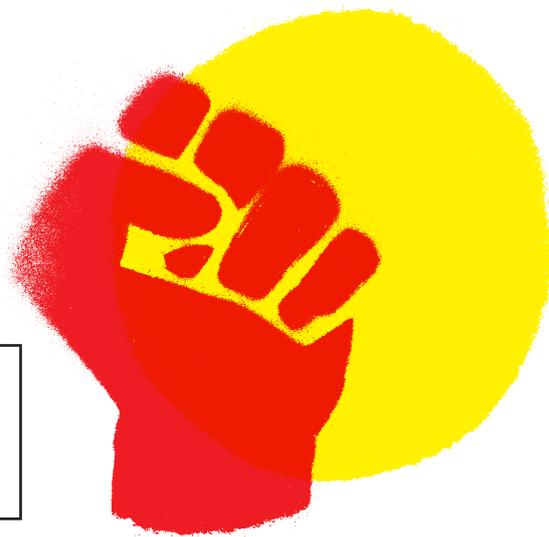


ÉCOLOGIE SOLIDAIRES

Pour une transition écologique
par les travailleur-euses



SOMMAIRE

NUMÉRO 1 - JUIN 2016

PAGE 2-3

DÉCRYPTAGE

1/ L'après COP21 en France

2/ COP21 : L'accord de Paris signé, et après ?

PAGE 4-5

INFOS DEDANS

1/ Conflit social sans précédent à Météo-France

2/ Non à la disparition d'un pan de la recherche publique en environnement !

PAGE 6

INFOS DEHORS

Notre Dame des Landes : Déni de démocratie !

PAGE 7-8

BRÈVES/CULTURE

Un bulletin d'information, dans quel but ?

La commission écologie de Solidaires existe depuis le congrès 2008. Elle se réunit régulièrement et produit outre les comptes rendus de ses réunions, des fiches thématiques (transition énergétique), des communiqués seul ou inter-organisation (NDDL, gaz de schiste), des tracts (COP 21). Les chroniques japonaises produites par Pierre Masnière (Sud Énergie) a suscité beaucoup d'intérêt.

L'activité de la commission écologie comme pour la commission femmes, est un sujet transverse de notre activité syndicale qui reste aussi, contestée ici où là quant à sa pertinence. Il est vrai que le travail quotidien des militant-es syndicaux peut paraître éloigné des questions posées par l'écologie voire même peut devenir dérangent lorsqu'elle remet en cause directement l'activité des travailleur-euses. Il y a donc vraiment du travail à faire pour convaincre les militant-e-s de l'utilité de la commission écologie !

Les mobilisations autour de la COP 21 ont permis en 2015, de mettre en lumière le lien existant entre crise sociale et crise écologique. Leur origine est commune, c'est clairement le système capitaliste basé sur productivisme et hyperconsommation. C'est à la fois la surexploitation des ressources naturelles et celle des travailleurs-euses.

Le syndicalisme de transformation sociale dont se revendique Solidaires, s'inscrit aujourd'hui dans une lutte commune pour une société juste socialement et écologiquement. Ce lien reste encore à démontrer pour de nombreux salarié-es et pour leur faire comprendre leur intérêt à agir.

Au-delà de l'actualité qui demande des informations spécifiques, la diversité et la transversalité des questions écologiques et leurs incidences sociales, économiques et politiques nécessitent d'informer, de décrypter en faisant preuve de pédagogie.

Pour toutes ces raisons, les représentant-e-s des structures qui participent à la commission écologie de Solidaires ont décidé de lancer un bulletin d'information qui sera élaboré collectivement avec plusieurs rubriques : Dossier/décryptage, info dedans (les entreprises, les syndicats) infos dehors (les luttes hors l'entreprise), réglementation/droit environnement, débat (un pour, un contre, si des avis différents existent sur le sujet traité), des rubriques courtes (brèves d'actions/luttes, Agenda, chiffres clés), culture (livres, films expos).

La commission sollicitera aussi les structures en fonction des sujets abordés. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Union
syndicale
Solidaires

Union syndicale Solidaires
144 boulevard de la Villette
75019 Paris
www.solidaires.org

L'après COP21 en France

Si la conférence des parties qui s'est tenue en décembre dernier a permis à un large mouvement social de se mobiliser, force est de constater que la dynamique qui a mu la Coalition Climat 21 est retombée.

Il n'en reste pas moins que de nombreuses mobilisations continuent. Les mobilisations climat qui ont émaillé la fin de l'année dernière ont permis l'avènement de pratiques et le renforcement d'un mouvement climatique plein de promesses.

UNE COALITION TRÈS LARGE

La Coalition Climat 21 volontairement inclusive a réuni un spectre large d'associations et syndicats. Ce choix a été porteur avec un travail de plus de 18 mois qui a permis de promouvoir des messages sur l'urgence climatique, ce dans un large consensus qui n'était pas acquis d'avance avec des syndicats aussi divers que la CFDT, Solidaires ou la Confédération Paysanne. Côté associations, les poids lourds comme Greenpeace ou le WWF côtoyaient des organisations plus radicales comme Climate Justice Action. Au final des mobilisations réussies, dans un climat rendu très difficile par les attentats de novembre, l'Etat d'urgence et il faut bien le dire une relative indifférence du grand public aux questions climatiques.



ALORS QUE RESTE-T-IL DE LA COALITION ?

Côté humain, l'expérience a certainement été enrichissante avec des pratiques militantes de désobéissance civile qui ont fait florès. Des groupes affinitaires se sont créés autour des actions menées pour dénoncer les politiques anti-climatiques tout au long des événements organisés sur la période. Animés par des formations à la désobéissance civile, des préparations minutieuses, les participant-es ont pu s'aguerrir et apprendre à militer en collectif. Ces mêmes groupes continuent à agir dans des cadres comme NDDL, le centre d'enfouissement CIGEO de Bure, voire même en participant en nombre à l'invasion

d'une mine de lignite géante en Lusace (Allemagne). Nous adressons une spéciale dédicace à l'équipe d'animation éphémère de la Coalition Climat 21 qui s'est trouvée au carrefour de toutes ces initiatives et dont les membres participent aujourd'hui activement au mouvement climatique.

Pour Solidaires, au delà du soutien régulier que nous apportons aux mobilisations, la sensibilisation aux enjeux climatiques reste un vrai défi. Le lien que nous faisons en permanence avec les méfaits du capitalisme sur les être humains comme sur la planète reste le plus pertinent. Continuer à informer, inclure la question environnementale dans nos revendications et surtout faire passer le message.

COP21 : l'Accord de Paris signé, et après ?

Le 22 avril dernier se tenait à New-York la cérémonie d'ouverture à la signature de l'Accord de Paris. 177 pays l'ont, à ce jour, signé. S'ensuit ensuite le processus de ratification propre à chaque pays. L'Accord de Paris entrera en vigueur 30 jours après la ratification par au moins 55 pays représentant au total 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). La France s'est engagée dans un processus de ratification devant aboutir d'ici l'été.

Rappelons que l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à +2° voire +1,5°. D'ores et déjà, les négociations sur l'application de l'Accord de Paris sont lancées. Elles portent sur :

- les sujets de mise en œuvre tels que les financements des pays développés en faveur des pays en développement ou l'adaptation aux impacts des changements climatiques.
- les sujets scientifiques comme la comptabilisation des gaz à effet de serre ou l'agriculture.
- la préparation de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris reprenant les contributions nationales et un système de transparence sur les actions mises en place par les États.

Chaque moment officiel s'est accompagné de son lot de déclarations politiques sur l'importance de l'accord et des mesures qui l'accompagnent. Ainsi, François Hollande parle de « révolution climatique » et Ségolène Royal, présidente de la COP21, propose un premier

bilan des actions engagées au titre de l'Agenda des solutions en particulier sur trois dossiers :

- l'Alliance solaire internationale, installée par le Premier ministre indien Narendra Modi et le président Hollande à Delhi en janvier.
- les investissements du secteur privé dans l'économie bas-carbone et l'instauration d'un prix du carbone, qui seront discutés dans le cadre du « business dialogue ».
- l'initiative pour le développement des énergies renouvelables en Afrique.

Salaheddine Mezouar, président désigné de la COP22 qui aura lieu à Marrakech et ministre des Affaires étrangères du Maroc, souligne l'importance du financement climatique et de la mobilisation des 100 milliards de dollars que les gouvernements ont convenu pour aider les pays en développement à verdir leurs économies et à s'adapter au changement climatique.

Ces déclarations aussi solennelles soient-elles ne sauraient cacher l'énorme manque des négociations climatiques : elles n'abordent **aucunement** les causes profondes du réchauffement climatique. En effet, ce sont bien l'extractivisme, la croissance infinie et à tout crin qui sont fondamentales dans ce débat. En s'interdisant d'entraver le commerce international et le productivisme, en pariant sur une croissance verte qui ne renie pas les mécanismes de marché au nom du « business as usual », l'on s'interdit une réelle politique de transition écologique et sociale. Le 24 février dernier, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a jugé que le dispositif de soutien à l'énergie solaire en Inde

était non-conforme aux règles du commerce international. Il serait, estime-t-elle, trop favorable aux entreprises locales au détriment des entreprises étrangères. Le gouvernement Modi a fait valoir que son programme solaire va l'aider à respecter les engagements pris lors de la COP21 mais l'OMC rejette cet argument. L'Inde a désormais le choix : se conformer à la décision de l'OMC ou risquer des rétorsions commerciales.

L'OMC est inféodée aux pouvoirs économiques libéraux qui interdisent tout amoindrissement du libre-échange quelque soit son effet écologique comme social d'ailleurs. Inverser la hiérarchie des normes, en intégrant l'OMC dans le giron de l'ONU, c'est impératif pour confier aux négociations sur le réchauffement climatique la possibilité d'intervenir sur les principes mêmes de l'économie mondiale.

Un gouvernement réellement désireux d'amorcer une « révolution climatique » devrait prendre des mesures telles que l'abandon des négociations de traités de libre-échange, la fin des marchés carbones inefficaces, la renonciation aux grands projets inutiles (comme l'aéroport de Notre-Dame des Landes), l'interdiction d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures non-conventionnels et le soutien aux énergies renouvelables, le désinvestissement des énergies fossiles et des projets climaticides, la promotion des politiques de sobriété et d'efficacité énergétiques et l'instauration d'une taxe ambitieuse sur les transactions financières... Vaste programme ? Surtout cohérent, et qui aurait le mérite de mettre en adéquation actes et paroles. ■

Conflit social sans précédent à Météo-France

2008, première réorganisation qui frappe l'établissement public Météo-France. Principale conséquence, la fermeture de près de la moitié de la centaine de centres départementaux. La réorganisation reposait sur un centre national, des centres régionaux et des stations départementales, avec des compétences spécifiques. En terme d'effectifs, cela se traduit par une baisse de 700 postes dont la moitié sur les 5 dernières années (3700 agents en 2000, moins de 3000 fin 2016). La trajectoire en effectif de -2.5 % par an (confirmée par le ministère pour le prochain Contrat d'Objectif et de Performances) pose déjà de nombreux problèmes de fonctionnement au quotidien avec le non-remplacement de 4 départs en retraite sur 5.

Fort de ce constat, Solidaires-Météo, premier syndicat à Météo-France, s'est engagé dans un rapport de force à l'automne 2015 : boycott des instances (comité technique, CHSCT...), actions au conseil d'administration, rencontres au ministère, journées de grève spécifiques...

La mobilisation intersyndicale avec CGT, FO et CFDT (qui a pris ses distances en début d'année) répond aux attentes des AG du personnel, mais n'a pas permis pour le moment de contrer le plan de la direction. Pire, le PDG de l'établissement a entrepris une présentation de son projet qui confirme nos craintes. Les agents réagissent, prise de conscience qui faisait encore défaut pour faire monter en puissance la mobilisation. Deux annonces sont particulièrement déterminantes :

- tous les centres départementaux vont fermer, le personnel étant maintenu sur place mais non remplacé (télétravail)

- la prévision aujourd'hui largement expertisée par les spécialistes à tous les niveaux sera entièrement automatisée, ce qui ne nous distinguera plus des nombreux sites météo en ligne de la concurrence privée. Tout ça pour absorber la baisse des effectifs à laquelle se soumet notre direction.

Pour Solidaires-Météo, pour le personnel, une telle orientation est totalement contraire aux attentes de la société, aux besoins de la collectivité, aux menaces liées aux changements climatiques. A peine signés les accords de la COP21, une telle contradiction doit être dénoncée et combattue. Il s'agit aussi pour nous non seulement de défendre notre établissement mais de relier ce mouvement à l'ensemble des luttes en cours.

Ces prochaines semaines seront décisives.



Eaux – Territoires - Ecotechnologies : Non à la disparition d'un pan de la recherche publique en environnement !

L'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) est chargé de mener pour la collectivité des missions de recherche finalisée dans les domaines de la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, des territoires, de la prévention des risques (crues, avalanches...), des ecotechnologies (traitement des eaux usées, des déchets, agroéquipements...) <http://www.irstea.fr/>. Il doit se débrouiller avec une maigre subvention de l'Etat, complétée par des ressources contractuelles de partenaires pour l'essentiel publics, ce qui lui permettait jusque-là de rémunérer environ 1200 personnes (dont 30 % en situation de précarité...). L'austérité budgétaire du gouvernement impactant à la fois l'IRSTEA et les moyens de ses partenaires publics a ruiné cet équilibre fragile. Pour équilibrer les budgets en diminution, l'emploi est sacrifié, les équipes de recherche sont réduites, voire fermées, les missions de l'IRSTEA sont menacées à court terme. Il est question de liquider l'Etablissement.

Les ministères n'assument pas leurs responsabilités. L'établissement n'a qu'à rechercher d'autres sources de financement... de préférence privées ! Or, n'est-ce pas à l'Etat qu'incombe, le financement de recherches d'intérêt public comme celles menées à l'IRSTEA pour l'environnement et l'agriculture ?

Des fonds publics, le gouvernement sait en trouver quand il s'agit de financer la recherche privée ! Il distribue aujourd'hui aux entreprises un montant colossal (6 Milliards d'euros/an) sous forme de « crédit d'impôt recherche » (CIR), basé uniquement sur le montant des dépenses de recherche-développement déclaré par les entreprises. L'attribution du CIR n'est aucunement conditionnée – comme c'est le cas pour les particuliers - par des activités de recherche-développement répondant à des critères d'intérêt public, sociaux ou écologiques par exemple. Ainsi des entreprises licencient (Sanofi...) ou mettent au point des innovations énergivores touchent sans problème le CIR. L'Etat finance même les recherches de nouveaux produits spéculatifs bancaires et les défilés de haute-couture via le CIR !

Le gouvernement se moque des personnels de l'IRSTEA mais aussi des citoyen-nes. Il affiche de grandes ambitions (COP21, biodiversité, agro-écologie,...) et organise la casse des organismes publics qui seraient susceptibles de réaliser ces recherches ! Car l'IRSTEA n'est que le premier d'une liste d'organismes publics sacrifiés qui risque de beaucoup s'allonger...

**Signez et faites
signer la pétition de
l'intersyndicale des
personnels de l'IRSTEA,
en ligne sur le site
change.org « Non à la
disparition d'un pan de
la recherche publique en
environnement ! »**

Allez-vous laisser couler Irstea ?



Notre Dame des Landes : Déni de démocratie !

L'actualité de Notre Dame des Landes est au cœur de la remise en cause du débat démocratique actuel. Quel paradoxe, lorsqu'il est question de consulter les citoyen-ne-s sur l'avenir de ce projet. Les révélations du Canard Enchaîné ont montré comment le gouvernement n'était pas à un mensonge d'État près. Septembre 2014, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire répond suite à une demande d'expertise : « l'allongement de la piste de l'aéroport actuel ne présente pas de risque pour la faune du lac de Grandlieu (réserve naturelle à proximité) et n'augmente pas le péril aviaire. » Novembre 2015, à la veille de la COP 21, Valls soutient à l'Assemblée : « l'actuel aéroport est au contact d'une zone Natura 2000, il n'est donc pas souhaitable de l'étendre. Si on veut être cohérent avec le rendez-vous de la COP 21, alors il faut poursuivre les travaux ! »

Dès janvier, les promoteurs du projet sont passés à l'offensive : action juridique pour expulser les derniers opposant-es, portée par AGO Vinci et comme sorti du chapeau, annonce du président Hollande, d'un référendum. Un peu hasardeux puisque le cadre juridique ne le permettait pas. Il faut savoir que les opposant-es au projet d'enfouissement de déchets nucléaires, CIGEO, à Bure (Meuse) avaient réclamé en vain un référendum. Impossible leur avait-on répondu, un projet déclaré d'intérêt national ne peut faire l'objet d'une consultation locale...

Depuis, une ordonnance a modifié le code de l'environnement et permet désormais la consultation locale d'un projet d'intérêt national ayant un impact sur l'environnement. Le référendum mué en consultation aura lieu le 26 juin et concernera les électrices de Loire-Atlantique.

La Coordination des opposants à laquelle Solidaires 44 participe, a décidé de dénoncer haut et fort la mascarade que représente cette consultation et d'appeler les citoyen-nes à voter massivement NON pour ne pas laisser le champ libre aux porteurs du projet. La Coordination prévoit une campagne de terrain avec pas moins de 24 réunions locales, pour informer le public sur les véritables enjeux liés à ce projet. Des militant-es du département et des départements voisins sont déjà mobilisés pour distribuer 200 000 tracts d'information, auto-financés.

Sur les sites de l'ACIPA dédié à la consultation et de l'Atelier Citoyen, les fiches argumentaires démontent point par point le projet d'aéroport :

<http://www.consultationnddl.fr/>
<http://www.ateliercitoyen.org/>

La Coordination considère que cette consultation ne saurait en aucun cas légitimer un projet d'aéroport parfaitement illégal, ruineux et destructeur. Elle dénonce un simulacre de démocratie car les conditions d'un réel débat ne sont pas réunies.



9-10 juillet
Notre Dame
des Landes 2016

Semaines de Démocratie...

La Démocratie sera le thème central du rassemblement annuel des 9 et 10 juillet : Notre Dame des Landes 2016 « Semaines de Démocratie ».

Alerte à la délinquance fiscale et environnementale !

Le débat de l'évasion fiscale s'invite dans l'actualité de l'état d'urgence, des violences policières et du contexte sécuritaire, celui de la financiarisation de notre économie et de l'urgence écologique issue du mouvement climatique engagé à l'occasion de la COP21. L'objet de la taxation des transactions financières et la fiscalisation des multinationales reviennent sur le devant de la scène à l'occasion des «panama papers». Précédés par les lanceurs d'alerte environnementale (Henri Pézerat, affaire de l'amiante, menant à son interdiction en 1997, Anne-Marie Casteret affaire du sang contaminé-dès 1987-, Pierre Méneton contre les lobbies des producteurs de sel, Irène Frachon et le Mediator), ces «Robin des bois» protègent à leur manière l'intérêt général et réactivent le débat démocratique, anticipant ainsi les risques à travers des enquêtes ou recherches pour établir les effets toxiques.

Comment les délinquants en col blanc jouissent-ils du système libéral et de ses mécanismes de répression ?

Les scandales financiers et sanitaires à répétition, la multiplication des conflits d'intérêts et des cas de corruption ou d'abus de biens sociaux, posent la question de la mise en place de dispositions juridiques et du statut des «porteurs d'alerte». Les lanceurs peuvent relever d'une initiative collective : alertes menant à l'interdiction des biberons contenant du bisphénol A, de certains pesticides, révélations en matière de nucléaire (sécurité des centrales, transports de déchets radioactifs), ou d'OGM (C.Vélot, J.Testart).

En 2014, William Bourdon publie le «Petit manuel de la désobéissance» (éditions JCLattès) en évoquant le sort des désobéissants tels qu'Erri de Luca (No TAV), des lanceurs d'alerte et les risques qu'ils encourent. Président-fondateur de Sherpa, ONG qui défend les populations victimes de crimes économiques, W. Bourdon est l'avocat d'Antoine Deltour à l'origine d'une partie des Luxleaks et d'Edward Snowden. Il a aussi défendu Hervé Falciani (ex-HSBC), Stéphanie Gibaud (ex-UBS) ou Philippe Pichon, ancien commandant de police qui avait dénoncé, en 2008, les irrégularités du Système de traitement des infractions constatées (Stic).

Comment accorder une forme d'immunité aux lanceurs d'alerte ?

Le lancement d'alerte est un processus essentiel pour la démocratie en se différenciant de la délation. Il comporte plusieurs dimensions : révélation au public de faits illicites ou dangereux pour autrui, intention désintéressée visant l'intérêt général face à des intérêts particuliers lucratifs, prise de risques au niveau personnel, professionnel, familial (réputation, emploi, situation financière), exposition à des « poursuites-baïllons » qui visent à harceler et neutraliser le lanceur d'alerte, dénigrement dans la presse, etc.

Le procès «LuxLeaks» interpelle le manque de protection que subissent Antoine Deltour, ancien salarié d'un cabinet d'audit et le journaliste Edouard Perrin. Ils encourent jusqu'à dix ans d'emprisonnement pour avoir révélé plus de

20 000 pages sur les pratiques fiscales de multinationales basées au Luxembourg.

Justice debout !

Denis Robert qui a mis à jour l'affaire Clearstream, E.Snowden, révélateur de la surveillance de masse opérée par la NSA ; Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks ; Chelsea Manning, qui a transmis à ce site des milliers de documents militaires et diplomatiques top secret ont montré la voie d'un nouvel engagement, celui d'une éthique professionnelle et d'une révolution numérique et des Anonymous contre l'État-nation.

L'évasion fiscale institutionnalisée en Europe, le blanchiment des capitaux et le secret bancaire semblent aujourd'hui compromettre toute avancée juridique pour protéger les nouveaux adversaires du «Capital». Dans ce contexte, la loi Transparence, largement insuffisante lancée par Michel Sapin examinée le 7 juin en séance à l'Assemblée nationale peut-elle ouvrir une brèche tandis que les multinationales continuent à nous vider les poches et intimident la justice ? L'idée d'une agence européenne de l'alerte gagne du terrain cependant et la colère gronde... ■

Amour vache : où est l'humain ?

Les révélations de maltraitance animale dans les abattoirs positionnent l'association L214 anti-spéciste comme lanceuse d'alerte pour défendre les droits des «êtres sensibles». De son côté, la Confédération paysanne poursuivie à l'occasion du démontage de l'usine des 1 000 vaches tire la sonnette d'alarme contre l'industrialisation de l'agriculture et la destruction des emplois. Qui va alerter l'opinion sur la dégradation des conditions de travail des ouvriers sacrifiés de l'agroalimentaire et des victimes des cadences infernales ?

BRÈVE

21 mai 2016 : 4^{ème} Marche mondiale contre Monsanto

La journée mondiale de marches et d'actions contre Monsanto et les multinationales de l'empoisonnement a rassemblé des dizaines de milliers de personnes dans des centaines de villes aux quatre coins du monde (40 ville en France).

La MaM a été l'occasion de dénoncer collectivement une agriculture intensive, usant de semences génétiquement modifiées (OGM) et dépendantes de pesticides toxiques, sous la coupe de multinationales s'appropriant le vivant, et dont Monsanto est le symbole planétaire, mais pas l'unique représentant (Dow Chemical, Syngenta, Bayer, BASF, DuPont, Limagrain...).

Pour plus d'information : <http://combat-monsanto.org/>



CHIFFRE CLÉ

1

département disparaît tous les 7 ans

Attention, danger ! Depuis plusieurs années, nous assistons à une artificialisation déraisonnable et dangereuse des terres agricoles. L'équivalent d'un département disparaît tous les 7 ans en France. Au rythme de 20 millions d'hectares urbanisés par an dans le monde, dans 100 ans, toutes les terres arables du globe seront urbanisées (source FAO).

BRÈVE

Nucléaire, accident à la centrale de Paluel

Le 31 mars 2016, un générateur de vapeur (pièce très radioactive de 465 tonnes et 22 m de long) a basculé lors de son remplacement faisant 3 blessés. Il a endommagé la dalle de béton et des équipements de la piscine où sont stockés les barres de combustible. Deux mois après, la situation n'est pas réglée. Le générateur est en équilibre instable au-dessus de la piscine (actuellement vide). Il pourrait basculer à tout moment avec des risques supplémentaires pour les installations notamment la piscine elle-même et la cuve du réacteur installé au-dessous. Les travaux de consolidation sont encours mais EDF n'a pas donné à l'ASN, agence de sureté nucléaire, de garantie de délai d'achèvement.

(source revue Silence Juin 2016, le canard enchaîné du 1er juin 2016)

AGENDA

- Université d'été ATTAC/CRID du 6 au 9 juillet à Besançon
- Le 6ème forum international contre des Grands Projets Inutiles Imposés (GPII) se tiendra à Bayonne du 15 au 17 juillet <http://forum-gpii.com/fr/>
- Mercredi 29 juin, journée d'étude sur les croisements entre santé au travail et santé environnementale organisée par Réseau Jeunes Chercheurs Travail & Santé qui se tiendra à l'École des hautes études en sciences sociales. (190, avenue de France - 75013 Paris Salle du conseil A)



Sortons de l'âge des fossiles !

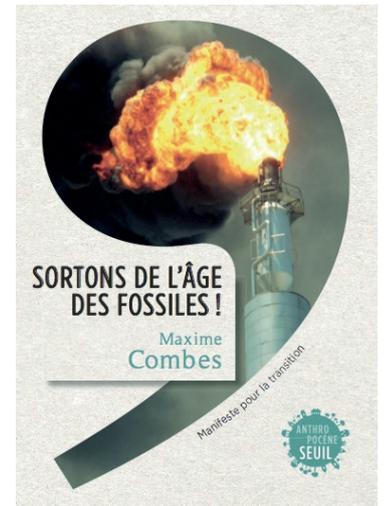
Publié en amont de la COP21, le livre **Sortons de l'âge des fossiles ! Manifeste pour la transition** (Seuil, Anthropocène, Oct 2015) n'en reste pas moins d'actualité.

D'abord parce qu'il ne portait pas sur la COP21 à proprement parlé, mais sur nos systèmes énergétiques et les leviers à activer pour transiter vers des économies et sociétés débarrassées des énergies fossiles.

Ensuite parce que de nombreux verrous et pièges qui limitent la transition n'ont pas disparu. L'Accord de Paris sanctifie par exemple le décalage abyssal existant entre les négociations climat et la globalisation économique et financière.

Pour déclencher la transition aux échelles et vitesses nécessaires, nous avons besoin de la déverrouiller et de la déminer.

C'est l'objet de ce livre que d'en fixer les conditions et de tracer les voies. En 10 étapes (sommaire ci-dessous) pour apprendre à vivre en laissant dans le sol des énergies fossiles dangereusement surabondantes.



Maxime Combes est économiste et membre d'Attac France, engagé dans les mobilisations citoyennes autour des grands enjeux environnementaux et énergétiques nationaux et mondiaux. Également contributeur du magazine en ligne Basta ! (bastamag.net), il est coauteur de l'ouvrage publié par Attac, **La nature n'a pas de prix** (Paris, LLL, 2012) et de **Crime climatique stop !** (Seuil, « Anthropocène », août 2015).

Seule face aux géants

Fille d'une femme de ménage et d'un ouvrier dans une fratrie de 6 enfants, Martine pourtant douée ne peut réaliser de longues études. Elle passe un CAP d'aide comptable et rêve d'ouvrir un commerce. Ce sera un magasin franchise de la marque Phildar qui appartient à la famille Mulliez (Décathlon, Norauto, Cultural, Leroy-Merlin, Auchan...). Née à Puteaux, elle jette son dévolu sur le sud-est de la France et rêve d'une boutique de village mais la seule disponible se situe dans le centre commercial Carrefour à Vitrolles.

A partir du printemps 1985, ce sera le début d'un enfer dû à la fois au statut de franchisé et aux conditions de locataire de l'enseigne Carrefour.

En janvier 1995, elle repart de Grand Vitrolles « une main devant, une main derrière avec 600.000 francs de dettes et un cœur en capilotade ». Avec Claude, son compagnon d'infortune, propriétaire d'une boutique dans le centre commercial et victime lui aussi, ils doivent désormais vivre dans une caravane. Cela ne les empêche pas d'établir dans l'auvent de celle-ci le bureau de l'association « En Toute Franchise » qu'ils viennent de créer.

« Seule contre les géants n'est pas l'ouvrage d'une économiste. C'est le témoignage d'une fille du peuple qui a osé affronter la grande distribution et qui a bien failli y laisser sa peau ». Ce sera le début d'enquêtes et procédures parfois couronnées de succès qui démontrent comment les grandes surfaces ont envahi les espaces agricoles de manière souvent illicite à partir de la Libération mais surtout depuis les années 60 avec la complicité de l'Etat.

« Il est couramment dit que deux emplois créés en grande surface c'est sept emplois supprimés à proximité, dans le petit commerce, chez les agriculteurs et dans les PME PMI. (...) Recréer des richesses à partager, de l'emploi et donc des cotisations sociales, du lien social et intergénérationnel ». Martine et Claude sont des personnes ouvertes, généreuses, avec le sens de l'intérêt général chevillé au corps.

Seule face aux géants Colette Auger et Martine Donette éd. Max Milo

